

L'hon. M. Macdonald: Je me soucie tout simplement de la vérité.

M. Nesbitt: L'honorable représentant voudrait-il rester calme un instant. Je vois qu'il a du mal à se maîtriser mais je tiens à lui rappeler qu'il traite avec des députés de l'opposition; il ne traite pas avec les députés de son propre caucus qu'il peut faire taire selon son bon plaisir.

Des voix: Bravo!

M. Nesbitt: Si le président du Conseil privé prêtait un peu moins attention à ses amis avec lesquels il semble en conversation, et un peu plus à ce qu'on dit, il saurait que j'ai dit que la première difficulté qui a surgi au sein du comité des transports provenait de soupçons d'ingérence. Il ne fait pas de doute que ces soupçons existaient. Entre autres choses, cela a abouti au renvoi de la question au comité des privilèges et élections. A un moment donné cela est d'ailleurs consigné au hansard—le président du Conseil privé a signalé à la Chambre qu'on l'avait informé que certaines choses s'étaient passées au comité. Cela a évidemment causé l'inquiétude parmi les députés de l'opposition, et l'incident a donné lieu à une enquête au sein du comité des privilèges et élections. Quand le rapport du comité sera présenté et sans doute étudié, d'autres circonstances seront sans doute mises en lumière et placées dans une meilleure perspective. Cela pourrait être mis en question, si le président du Conseil privé y est sensible. Évidemment, c'est son affaire.

Toutefois, il ne fait pas de doute que dans le deuxième cas le ministre est intervenu ou a voulu intervenir dans les affaires du comité. D'abord, et Votre Honneur le sait pertinemment, le président du Conseil privé a tenté de le faire par un rappel au Règlement, qui ne s'est pas révélé tellement concluant. Il tente maintenant d'accomplir indirectement ce qu'il n'a pu faire directement, et il présente un amendement à la motion d'adoption du rapport du comité. Cela m'attriste profondément, vu les travaux accomplis par le comité des transports en particulier et aussi par d'autres.

● (3.50 p.m.)

Ce comité des Transports a fait un voyage assez inhabituel, pour rassembler des renseignements à l'usage du gouvernement et de la Chambre. Dernièrement, sur les directives de la Chambre, le comité des transports a effectué un voyage en vue d'étudier les problèmes

de transport dans les provinces Atlantiques. Le comité de l'agriculture, le comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien et d'autres comités feraient de même. A mon avis, c'est une bonne chose, monsieur l'Orateur. Ces voyages prennent beaucoup de temps aux membres de ces comités. Ils ne peuvent s'acquitter de leur tâche et être présents à la Chambre, d'où grande concentration d'efforts. Ces voyages coûtent cher à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, ces travaux et ces dépenses sont justifiés. On confie à ces comités des travaux supplémentaires et des responsabilités accrues. Les comités dont j'ai fait partie se sont bien acquittés de leurs tâches, de façon objective et avec un minimum d'esprit de parti. Il est bien malheureux, monsieur l'Orateur, que le gouvernement intervienne de façon si évidente lorsque les rapports de ces comités sont présentés; dans l'affaire qui nous occupe cette immixtion s'est opérée par le truchement assez brutal du président du Conseil privé, dont le gouvernement s'est servi. On se doutait au comité des transports que le président du Conseil privé agissait au nom de tiers, peut-être des membres de la Commission canadienne des transports, anciens députés.

Des voix: C'est honteux!

M. Nesbitt: C'est honteux, j'en conviens.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale au député que les règles de la pertinence restreignent actuellement le débat au contenu du rapport. Tout en reconnaissant que l'expérience du député à la Chambre est beaucoup plus longue que la mienne, je crois que pour le bien de nos travaux, il convient que nous suivions les règles de la pertinence et bornions nos remarques, autant que possible, au contenu du rapport.

M. Nesbitt: Je suis entièrement d'accord avec Votre Honneur. Mes remarques sur les comités et les rapports des comités étaient extrêmement pertinentes. Je n'en ajouterai pas d'autres si, à votre avis, c'est contraire au Règlement. Je vais poursuivre dans une veine différente.

Il semble pitoyable qu'on ne tienne pas compte des recommandations soigneusement rédigées par les membres du comité des transports. Pourquoi les comités s'épuiseraient-ils en travaux et en voyages. Ceux-ci perdent leur temps à travailler fort et à se